



PAR COURRIEL

Québec, le 17 juillet 2020

Monsieur Eric Drolet
Directeur régional de la sécurité civile et de la sécurité incendie
de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik
Ministère de la Sécurité publique
1122, Grande Allée Ouest, bureau 200
Québec (Québec) G1S 1E5
eric.drolet@msp.gouv.qc.ca

**Objet : Projet de construction d'un tramway à Québec – Question complémentaire du
17 juillet 2020**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexée à la présente, une question à laquelle nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le 22 juillet prochain à 9 h compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Caroline Cloutier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. Quelles sont les exigences en matière de sécurité publique concernant la sécurité dans les tunnels (tunnels d'évacuation d'urgence et d'accès d'urgence, tunnels de désenfumage ou autres infrastructures d'urgence associées à la partie souterraine du tracé du tramway)?

